

HUILE PENETRANTE

8472-AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : Huile Pénetrante

Code FDS: 8472-Aérosol

Pièces Connexes # 8472-450G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Lubrifiant tout usage, nettoyant


Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA


MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

 +1-800-340-0772

FAX +1-800-340-0773

COURRIEL support@mgchemicals.com

WEB www.mgchemicals.com

 +1-905-331-1396

FAX +1-905-331-2682

COURRIEL info@mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente): fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec matériaux dangereux SEULEMENT—fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

USA or CANADA: Appeler CHEMTREC ☎: **+1-800-424-9300**

Pour urgences impliquant des matériaux dangereux; 24 heures / 7 jours

CANADA: Appeler à frais virer, CANUTEC ☎: **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

HUILE PENETRANTE

8472-AEROSOL

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Danger par aspiration	1	Danger	Santé
Cancérogénicité	2	Attention	Santé
Toxicité pour organes cibles Exposition répétées	2	Attention	Santé
Aérosol inflammable	2	Attention	Flamme
Gaz sous pression Gaz liquéfié	Gaz liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour organes cibles Exposition unique	3	Attention	Exclamation
Danger pour l'environnement Tox. aqua. Chron.	2	<i>aucun</i>	Environnement

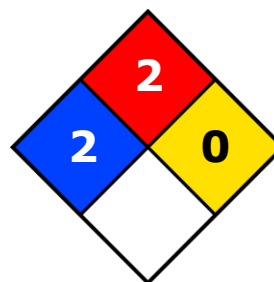
Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	2
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :





0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Continuer sur la page suivante

HUILE PENETRANTE

8472-AEROSOL

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	<p>H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (le thymus, le foie, la moelle osseuse) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H351 : Susceptible de provoquer le cancer.</p>
	<p>H223 : Aérosol inflammable</p>
	<p>H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p>
	<p>H315 : Provoque une irritation cutanée</p> <p>H317 : Peut provoquer une allergie cutanée</p> <p>H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges</p>
<p><i>Symbole non mandaté</i></p>	<p>H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nue/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 + P271	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Continuer sur la page suivante

HUILE PENETRANTE**8472-AEROSOL***Continuation...*

Prévention	Conseils de Prudence
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protections/des vêtements de protection/des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P333 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. .
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F]
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autre Danger

Non disponible

HUILE PENETRANTE**8472-AEROSOL****Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids/Poids)
64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	26-31%
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)	26-31%
811-97-2	1,1,1,2-tetrafluoroéthane	25%
92045-24-4	gazoles (pétrole), hydrotraités sous vide	7%
57855-77-3	bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium	3-4%
68478-94-4	Poly(oxy-1,2-éthanediyl), a,a'-[[[3-(décyloxy)propyl]méthyliminio]di-2,1-éthanediyl]bis[w-hydroxy-, ramifié, chlorures	0.6%

HUILE PENETRANTE**8472-AEROSOL****Section 4 : Premiers Soins***Condition d'Exposition* *Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS D'INGESTION** P301 + P310, P331**Symptômes Immédiat** *nausée, maux de gorge, diarrhée, étourdissement***Intervention** EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne PAS faire vomir.

EN CAS D'INHALATION P304 + P340, P312, P308 + P313**Symptômes Immédiat** *étourdissement, somnolence, maux de tête, nausée, perte de conscience***Intervention** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU P302 + P352, P314, P333 + 313, P362 + P364**Symptômes Immédiat** *irritation, rougeur***Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas de malaise : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX P305 + P351 + P338, P337 + P313**Symptômes Immédiat** *rougeur***Intervention** Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

HUILE PENETRANTE**8472-AEROSOL****Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

Température d'Auto-Inflammation ^{a)}	≥216 °C [≥421 °F]	Point d'Éclair ^{a)}	>66 °C [>150 °F]	LII [LEL]	0.6%
				LSI [LSE] ^{b)}	10%

En cas de feux P370 + P378

Moyens d'extinctions Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Danger Spécifiques Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F].

Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces chaudes.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.

Produits de Combustion Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂), des composés halogénés, du fluorure d'hydrogène, et oxydes de soufre (SO₂).

Pompier Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre le feu

a) Valeurs basées sur le mélange de distillats légers (pétrole), hydrotraités, qui est la composante avec la plus basse valeur.

b) LII (LIE) = Limite (en volume %) Inférieur Inflammabilité [ou Explosivité];
LSI (LSE) = Limite (en volume %) Supérieur Inflammabilité [ou Explosivité]

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

Précautions à Prendre pour l'Intervention Ne pas respirer le brouillard/vapeurs/aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.

Précautions pour l'Environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.

Continuer sur la page suivante

HUILE PENETRANTE

8472-AEROSOL

Méthode de Confinement	Sans objet
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nue/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.</p> <p>Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>Ne pas perforer ni brûler, même après usage.</p> <p>Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>Ne pas manger, boire, ou fumer en manipulant ce produit.</p>
Manutention	<p>Porter des gants de protections/des vêtements de protection/des équipements de protection des yeux.</p> <p>Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p>
Stockage	<p>Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F]. Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>Garder sous clef.</p>

HUILE PENETRANTE

8472-AEROSOL

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Routes d'Entrée

ingestion, inhalation et peau

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
distillats légers (pétrole), hydrotraités	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	200 mg/m ³ Non établi 200 mg/m ³ 200 mg/m ³ 200 mg/m ³ Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
Huile minérale blanche (pétrole)	ACGIH U.S.A. OSHA PEL U.S.A. WEEL ^{a)} Canada AB Canada BC ^{c)} Canada ON Canada QC	5 mg/m ³ 5 mg/m ³ 5 mg/m ³ 5 mg/m ³ 1 mg/m ³ 5 mg/m ³ 5 mg/m ³	(10 mg/m ³) ^{b)} Non établi 10 mg/m ³ 10 mg/m ³ Non établi 10 mg/m ³ 10 mg/m ³
gazoles (pétrole), hydrotraités sous vide	ACGIH ^{d)} U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC ^{c)} Canada ON Canada QC	5 mg/m ³ Non établi Non établi 1 mg/m ³ Non établi Non établi	10 mg/m ³ Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	<i>MG Chemicals</i> ^{b)} ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada	1,000 ppm Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA, et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) et les données des FDS des fournisseurs furent également consultés. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Workplace Environmental Exposure Limit

b) Limite recommandé par MG Chemicals

c) Aérosol d'huiles sévèrement raffinées

d) Établi avec une approche par analogie avec l'huile minérale blanche. Les effets d'inhalation dérivés par le fournisseur sont de 68 mg/m³ à court terme et 4300 mg/m³ à long terme.

HUILE PENETRANTE

8472-AEROSOL

Continuer sur la page suivante

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans de protection latérales.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, vous pouvez utiliser des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards / vapeurs / aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez-vous les mains après l'usage du produit.

HUILE PENETRANTE**8472-AEROSOL****Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

État Physique	Liquide, en format aérosol	Limite Inférieure d'Inflammabilité	0.6%
Apparence	Transparent, jaune/orange	Limite Supérieure d'Inflammabilité	10.0%
Odeur	Légèrement hydrocarbure	Pression de Vapeur @ 20 °C^{a)}	<0.013 hPa [<0.010 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	~5 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.83
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Insoluble
Point d'Ébullition	≥228 °C [≥442 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair^{a)}	>66 °C [>150 °F]	Température d'Auto-inflammation^{a)}	≥216 °C [≥421 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	Viscosité @40 °C	<20.5 mm ² /s

a) Valeurs basées sur le mélange de distillats légers (pétrole), hydrotraités, qui est la composantes avec la plus basse valeur.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Températures supérieures à 50 °C [122 °F], flammes nues et substances incompatibles
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes, peroxydes, halogènes, alcalis, métaux alcalins, chlorure de vinyle, et pentafluorure d'iode
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

HUILE PENETRANTE**8472-AEROSOL****Section 11 : Données Toxicologiques****Voies d'Exposition**

Ingestion, inhalation, peau

Sommaire des Symptômes

Yeux	Peut provoquer de la rougeur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, de l'irritation de la peau, et de la peau sèche.
Inhalation	Peut causer de l'étourdissement, de la somnolence, ou des maux de têtes, une nausée, ou une perte de conscience
Ingestion	Peut provoquer une nausée, maux de gorge, ou la diarrhée (Voir aussi les symptômes d'inhalation.)
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement de la peau, le dégraissage de la peau. L'exposition à long terme peut conduire à une réaction allergique de la peau chez certaines personnes.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
distillats légers (pétrole), hydrotraités	>8 000 mg/kg Rat	>4 000 mg/kg Lapin	>2 500 ppm 4 h Rat
Huile minérale blanche (pétrole)	>5 000 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	Non disponible	Non disponible	1 500 g/m ³ 4 h Rat
gazoles (pétrole), hydrotraités sous vide	>5 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Lapin	Non disponible
bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium	2 000 mg/kg Rat	>20 g/kg Lapin	>18 000 mg/m ³ 1 h Rat
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), a,a'-[[[3-(décyloxy)propyl]méthyl iminio]di-2,1-éthanediyl]bis[w-hydroxy-, ramifié, chlorures	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Note : Les limites de la base de données RTECS accédées par le Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CCHST)² furent consultées. Les fiches de données de sécurité des fournisseurs furent aussi consultées.

HUILE PENETRANTE**8472-AEROSOL***Continuer sur la page suivante***Autre Effets Toxiques**

Corrosion/irritation de la peau	Irritant cutané
Lésions/irritation des yeux	Aucuns effets connus
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Le poly(oxy-1,2-éthanediyl), a,a'-[[[3-(décyloxy)propyl] méthyliminio]di-2,1-éthanediyl]bis[w-hydroxy-, ramifié, chlorures provoque une sensibilisation dermique d'après des études sur les animaux.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucuns ingrédients ne sont répertoriés comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP. Les distillats moyens du gazoles (pétrole), hydrotraités sous vide ont démontrés un potentiel cancérogène par une faible production de tumeur sure des longues périodes de latence.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Aucuns effets connus
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Aucuns effets connus
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Aucuns effets connus
Toxique pour certains organes cibles – exposition unique	L'inhalation du distillats légers (pétrole), hydrotraités peut affecter le système nerveux central.
Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées	Les gazoles (pétrole), hydrotraités sous vide a des risques présumé d'effets graves pour le thymus, le foie, et la moelle osseuse à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger d'aspiration	Le contenu liquide est classifié comme danger d'aspiration de catégorie 1. Il est composé de distillat de pétrole; et la viscosité cinématique du mélange est de <20.5 mm ² /s à 40 °C.

HUILE PENETRANTE

8472-AEROSOL

Section 12 : Données Écologiques

Les critères du Code IMDG, les fiches signalétiques des matières premières, ainsi que les données de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>) ont été utilisés pour appuyer la classification.

Les composantes de distillats légers (pétrole), hydrotraités et le gazoles (pétrole), hydrotraités sous vide ont une toxicité aquatique chronique de catégorie 2.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 2

H401 : Très toxiques pour les organismes aquatiques.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

H411 : Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Présumé comme étant intrinsèquement biodégradable. Les constituants volatils s'oxydent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV (CEPA) = 38% [317 g/L]

COV (EPA) = 78% [592 g/L]

COV avec l'exemption de pression de vapeur faible (Californie et Canada) = 0.19% [1.6 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

HUILE PENETRANTE

8472-AEROSOL

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référez aux Règlements **TMD** (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Quantité Limité



Numéro UN : UN1950

Appellation Réglementaire :

AÉROSOLS, inflammables

Classe : 2.1

Groupe d'Emballage : Sans objet

Polluant Marin : Oui

Voie Aérienne

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Quantité Limité



Numéro UN : UN1950

Appellation Réglementaire :

AÉROSOLS, inflammables

Classe : 2.1

Groupe d'Emballage : Sans objet

Polluant Marin : Oui

Voie Maritime

Référez au Règlement **IMDG**.

Quantité Limité



Numéro UN : UN1950

Appellation Réglementaire :

AÉROSOLS, inflammables

Classe : 2.1

Groupe d'Emballage : Sans objet

Polluant Marin : Oui

Note: L'expéditeur qui manutentionnent, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

HUILE PENETRANTE**8472-AEROSOL****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Classification SIMDUT**

A – Contenant Aérosol—Liquide; B5 – Aérosol Inflammable;
D2B – Matière Toxique (irritation de la peau, sensibilisation cutanée)

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Industrie and Science du Canada

L'étiquetage des produits MG de consommation est conforme aux exigences SIMDUT sur l'étiquetage. L'identificateur du produit, l'indentification, la déclaration de quantité nette, la hauteur minimum d'impression de type, et l'emballage de ce produit sont en conformité.

Santé Canada

Les produits de MG Chemicals suivent les règles canadiennes sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

USA**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

Continuer sur la page suivante

HUILE PENETRANTE

8472-AEROSOL

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section '313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372'.

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, révision Sept 2, 2011, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), ou de polybromobiphényles (PBDE), et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par Michel Hachey

Date de Révision 02 Octobre 2014

Annule et Remplace 15 Juillet 2011

Changement Effectué : Changement au format à la classification SGH en conformité avec HCS 2012 and SIDMUT.

Continuer sur la page suivante

HUILE PENETRANTE**8472-AEROSOL****Références**

1) ACGIH 2013 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2013).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produits. Des notes d'application, instructions, et FAQs se trouve à www.mgchemicals.com.

Courrielle : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses*Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.